

## **RÈGLEMENT COMPLET JEUX LEGO CLUB**

### **Article I : Société organisatrice**

La société LEGO S.A.S., dont le siège social est situé 21, rue de la banque, 75002 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro B 806 220 216 (ci-après la « Société Organisatrice ») des Jeux gratuits et sans obligation d'achat dans le cadre du LEGO Club (magazine, site internet et courriel). La validité des Jeux débute le 06 juin 2011, la date de clôture et les modalités spécifiques seront précisées dans l'avenant correspondant.

### **Article II : Conditions de participation**

La participation aux Jeux est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique domiciliée en France métropolitaine, Corse comprise (à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) et *dans certain cas* disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide. La participation au Jeu requiert un abonnement préalable (gratuit) au LEGO Club.

La participation au Jeu des personnes mineures se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

La participation au Jeu est limitée à une seule par foyer (même nom, même adresse, même adresse email). La participation est strictement nominative et le participant (ci-après le « Participant ») ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs « pseudos » ou pour le compte d'autres participants. En cas d'inscriptions multiples, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte par la Société Organisatrice, sans que cela puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Tout formulaire incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul. Toute information erronée transmise par un Participant entraînera la nullité de sa participation au Jeu et de son gain éventuel. Le Participant autorise la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant son identité ou son domicile et lui transmettra tout justificatif sur simple demande.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours et aux loteries en vigueur en France.

### **Article III : Modalités de participation**

*Les modalités de participation au Jeu seront précisées dans l'avenant correspondant.*

### **Article IV : Dotations**

*La liste des dotations sera précisée dans l'avenant correspondant.*

Les Dotations sont nominatives et ne peuvent être cédées à un tiers.

Les Dotations ne peuvent être attribuées sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit discrétionnaire de modifier les Dotations, notamment en cas d'événement indépendant de sa volonté, comme de proposer aux gagnants une autre dotation de nature et de valeur similaire. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

### **Article V : Désignation des gagnants**

*Les modalités de désignations des gagnants seront précisées dans l'avenant correspondant.*

Les gagnants seront informés par la Société Organisatrice ou l'un de ses partenaires des résultats par courrier, e-mail ou par téléphone. A défaut d'une réponse de leur part dans un délai d'un mois à partir de la confirmation de leur gain, les gagnants seront disqualifiés et leur Dotation sera irrévocablement perdue.

Les Dotations ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les Dotations par des dotations de même nature ou de valeur similaire.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le formulaire du Jeu pour l'envoi de leurs Dotations. Toute information erronée quant à l'identité ou l'adresse du gagnant entraîne l'annulation de sa participation au Jeu.

### **Article VI : Remise des dotations**

La Dotation sera envoyée au gagnant par voie postale sous 6 semaines à l'adresse qu'il aura indiquée après la clôture du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des Dotations.

Les Dotations non réclamées ou retournées dans les 30 jours calendaires suivant le tirage au sort ou la désignation des gagnants seront irrévocablement perdues pour le gagnant et demeureront acquis à la Société Organisatrice.

Du fait de l'acceptation de leur Dotation, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale et/ou email dans toute manifestation publi-promotionnelle

liée au Jeu, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que la Dotation gagnée, et ceci pour une durée maximale de 2 ans à compter de la proclamation des résultats du Jeu. Ces dispositions s'appliquent sans préjudice de l'article 9 du présent règlement (protection des données à caractère personnel).

### **Article VII : Remboursement des frais de participation au Jeu**

Tout Participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais de connexion à Internet sur la base d'un temps de connexion suffisant pour participer au Jeu, estimé à 3 minutes de communication locale, au tarif en vigueur, sur présentation d'un justificatif. Dans le cadre d'une participation par voie postale exigée dans certains Jeu, les frais de timbres seront remboursés sur la base d'un timbre au tarif lent sur simple demande. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier à l'adresse du Jeu (LEGO SAS, LEGO Club – 21 rue de la banque – 75002 PARIS), accompagnée d'un RIB, et d'un courrier indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du Jeu, le cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le Participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au Jeu et par enveloppe (même nom, même adresse) sera acceptée. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

La demande de remboursement effectuée par le Participant devra comporter les éléments suivants : son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse email, un RIB ou un RICE (Relevé d'Identité Bancaire ou de Caisse d'Épargne), et dans le cadre d'un Jeu sur internet des dates et heures de ses participations, et une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès à Internet. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile. Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être les mêmes que ceux mentionnés sur la facture de l'opérateur téléphonique.

Il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

### **Article VIII : Responsabilité de la Société Organisatrice**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude ou tentative de fraude entraînera la disqualification du Participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le Jeu ; sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice tranchera souverainement tout litige relatif au Jeu et à son règlement en accord avec Maître Augéard, Huissier de Justice, également dépositaire du présent règlement. Il

ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 1 mois après la date de proclamation des résultats, le cachet de la poste faisant foi.

### **Article IX : Protection des données à caractère personnel**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du Jeu sont traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. Tous les Participants au Jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant.

Toute demande en ce sens doit être adressée à la Société Organisatrice, à l'adresse suivante : *LEGO SAS, 21 rue de la banque – 75002 PARIS.*

### **Article X : Dépôt légal**

Le règlement du Jeu est déposé *chez Maître Augeard, Huissier de justice, 7 place Félix Eboué, 75012 PARIS.*

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice. L'avenant sera enregistré chez Maître Augeard, dépositaire du règlement. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modification(s) intervenue(s) devra cesser de participer au Jeu.

Le règlement peut également être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du Jeu à l'adresse suivante : *LEGO SAS, 21 rue de la banque – 75002 PARIS.* Les frais postaux nécessaires à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

### **Article XI : Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, dont les marques citées, sont strictement interdites.

### **Article XII : Fraude**

Toute fraude, tentative de fraude ou non respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

**Article XIII : Règlement des litiges - Attribution de compétence et loi applicable**

Les Participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux-concours et aux loteries.

Le Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions françaises compétentes.

## **AVENANT #44 - CONCOURS LA GRANDE AVENTURE LEGO® LE JEU VIDEO**

### **“GAGNE UN JEU VIDEO LA GRANDE AVENTURE LEGO”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO La grande aventure LEGO Le jeu vidéo' est ouvert du 20/12/2013 jusqu'au 16/02/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses. Les participants devront répondre à trois questions « Comment s'appelle la fille qui sauve Emmet de la salle de fusion ? », « Comment s'appelle le Maître Constructeur à la barbe blanche qui aide Emmet ? » et « Peux-tu nommer une console de jeu sur laquelle tu pourras jouer au jeu vidéo La grande aventure LEGO ? »

Seuls les participants répondant avant le *16 février 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.legoclub@lego.com](mailto:concours.legoclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club) à l'aide du Club Code : CONCOURS.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra un (1) jeu vidéo La grande aventure LEGO (Prix public unitaire moyen : 49,99€) *prix variable selon la plateforme de jeu.*

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #45 - CONCOURS PLACES DE CINEMA LEGO THE MOVIE**

### **" GAGNE DES PLACES DE CINÉMA ET DES PRODUITS THE LEGO MOVIE !"**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours ' Gagne des places de cinéma et des produits THE LEGO MOVIE' est ouvert du 20/12/2013 jusqu'au 31/01/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Vingt (20) gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses. Les participants devront répondre à une question «Quel est le nom de la ville où Emmet vit ? »

Seuls les participants répondant avant le *31 janvier 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [cinema-legoclub@LEGO.com](mailto:cinema-legoclub@LEGO.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club) à l'aide du Club Code : CINEMA.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Les dix (10) premiers gagnants recevront une place de cinéma valable pour 2 personnes pour aller voir le film « La grande aventure LEGO » à partir du 19 février 2014. (Prix public unitaire : 20 €). Les dix gagnants suivants recevront une boîte LEGO The Movie d'une valeur de 29,99 € (prix unitaire public). (Référence 70804, La machine à glaces ou référence 70805 Le camion poubelle ou référence 70806 La forteresse).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par mail dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #46 - CONCOURS AVANT-PREMIERE**

### **LA GRANDE AVENTURE LEGO**

#### **" GAGNE DES PLACES POUR L'AVANT-PREMIERE LA GRANDE AVENTURE LEGO !"**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours ' Gagne des places pour l'avant-première La grande aventure LEGO' est ouvert du 19/01/2014 jusqu'au 30/01/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses. Les participants devront répondre à une question «Comment s'appelle le Maître Constructeur avec une tête de pirate ? »

Seuls les participants répondant avant le *30 janvier 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), sur l'article dédié au jeu-concours.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une place de cinéma valable pour 2 personnes pour aller voir en avant-première le film « La grande aventure LEGO » le 16 février 2014. Les détails du lieu et de l'heure seront communiqués ultérieurement par mail aux gagnants.

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par mail dans la quinzaine suivant la clôture du jeu-concours.



## **AVENANT #47 - CONCOURS LEGO® & DISNEY PRINCESS™**

### **“ UN CHÂTEAU DE RÊVE !”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO LEGO® & DISNEY PRINCESS™ ' est ouvert du 27/03/2014 jusqu'au 30/04/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront sélectionnés sur des critères de créativité parmi toutes les participations valables. Les participants devront créer un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant un château féérique (de rêve).

Seuls les participants répondant avant le *30 avril 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.legoclub@lego.com](mailto:concours.legoclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. Les photos envoyées deviennent la propriété de LEGO S.A.S et ne seront pas retournées. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club) à l'aide du Club Code : PRINCESSE.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO® & DISNEY PRINCESS™ 'Le château de Cendrillon', référence 41055 (Prix public unitaire : 76,99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #48 - CONCOURS LEGO® MIXELS**

### **“ CRÉE UN MIXEL... ET INVENTE SON HISTOIRE !”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® MIXELS ' est ouvert du 03/06/2014 jusqu'au 15/07/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront sélectionnés sur des critères de créativité parmi toutes les participations valables. Les participants devront créer un modèle Mixel en briques LEGO issues de leur collection et écrire l'histoire de ce Mixel (tribu, pouvoirs, endroits où il vit...)

Seuls les participants répondant avant le *15 juillet 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.legoclub@lego.com](mailto:concours.legoclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. Les photos envoyées deviennent la propriété de LEGO S.A.S et ne seront pas retournées. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club) à l'aide du Club Code : CONCOURS.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra neuf (9) sachets LEGO Mixels constituant une collection complète des 3 tribus Mixels (références 41509 à 41517). (Prix public unitaire : 35,91€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #49 - CONCOURS LEGO® FRIENDS**

### **“ NOUVEAU LOOK POUR EMMA !”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® FRIENDS' est ouvert du 03/06/2014 jusqu'au 15/07/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront sélectionnés sur des critères de créativité parmi toutes les participations valables. Les participants devront soit découper l'image d'Emma dans le magazine LEGO Club de juin page 17 pour la colorier et l'accessoiriser, ou dessiner eux-mêmes leur propre image d'Emma avec tous les détails qu'ils souhaitent.

Seuls les participants répondant avant le *15 juillet 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.legoclub@lego.com](mailto:concours.legoclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. Les photos envoyées deviennent la propriété de LEGO S.A.S et ne seront pas retournées. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club) à l'aide du Club Code : CONCOURS.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO Friends « Opération d'urgence sur le pont de la jungle » (référence 41036). (Prix public unitaire : 30,99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #50 - CONCOURS LEGO® CHIMA**

### **“ GAGNE LA COLLECTION COMPLÈTE DES LIVRES LEGO CHIMA”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CHIMA - Gagne la collection complète des livres LEGO CHIMA' est ouvert du 03/06/2014 jusqu'au 15/07/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses. Les participants devront répondre à une question «Comment s'appelle le chef des tribus des guerriers des glaces ? »

Seuls les participants répondant avant le *15 juillet 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à l'aide du Club Code : LIVRES.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une 1 collection complète des livres LEGO Chima (éditions Huginn & Muninn) soit *L'album d'autocollants* (prix unitaire : 14,9€), *LEGO Legends of Chima : Les Origines* (prix unitaire : 6,95€), *Le livre du Chi* (prix unitaire : 19,95€), *Les crocodiles contre le monde* (prix unitaire : 8,50€), *Aigles contre Loups* (prix unitaire : 8,50€), *Gorilles contre Corbeaux* (prix unitaire : 8,5€), *Lions contre Crocodiles* (prix unitaire : 8,5€). Soit une valeur totale pour les 7 livres de 75,8€.

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #51 - CONCOURS LEGO® MOVIE**

### **“ GAGNE 1 DVD LA GRANDE AVENTURE LEGO”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® MOVIE - Gagne un DVD La grande aventure LEGO est ouvert du 10/07/2014 jusqu'au 30/07/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses. Les participants devront répondre à une question «Comment s'appelle le royaume d'Unikitty ?»

Seuls les participants répondant avant le *30 juillet 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), accessible uniquement via la newsletter LEGO Club du mois de juillet.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra un 1 DVD La grande aventure LEGO (prix unitaire : 19,99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #52 - CONCOURS AVANT-PREMIERE STAR WARS™ REBELS**

### **" GAGNE DES PLACES POUR L'AVANT-PREMIERE STAR WARS™ REBELS !"**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours ' Gagne des places pour l'avant-première *Star Wars™ Rebels* ' est ouvert du 08/09/2014 jusqu'au 18/09/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois cent cinquante (350) gagnants seront tirés au sort. Soit trente-cinq (35) gagnants par ville, parmi les villes diffusant l'avant-première *Star Wars Rebels* : Paris, La Mézières Rennes, Brignais Lyon, Lattes Montpellier, Bruay la Buisnière, Draguignan, Blagnac, Tours, Villenave Bordeaux, Châlons en Champagne.

Les participants devront répondre à une question en donnant la bonne réponse « Quel est le grand méchant de la saga *Star Wars* ». 3 solutions leur seront proposées.

Seuls les participants envoyant un mail avant le *18 Septembre 2014* minuit pourront participer au tirage au sort. La participation se fait uniquement par email à l'adresse suivante [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) en précisant dans cet email le choix de la ville dans laquelle le participant souhaiterait assister à l'avant-première (parmi les villes suivantes: Paris, La Mézières Rennes, Brignais Lyon, Lattes Montpellier, Bruay la Buisnière, Draguignan, Blagnac, Tours, Villenave Bordeaux, Châlons en Champagne). L'email devra également être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), sur l'article dédié au jeu-concours. Les champs de l'autorisation parentale doivent être intégralement complétés et validés. Les informations d'identité, d'adresses, ou d'autres champs mentionnés dans l'autorisation parentale qui se révéleraient inexactes ou illisibles entraînent la nullité de la participation.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra par mail une invitation valable pour 4 personnes (le gagnant et 3 invités de son choix) pour aller voir en avant-première la série animée '*Star Wars Rebels*' le 28 Septembre 2014. Les détails du lieu et de l'heure seront communiqués ultérieurement par mail aux gagnants.

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois cent cinquante (350) participants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses, soit trente-cinq (35) gagnants par ville, parmi les villes diffusant l'avant-première *Star Wars Rebels* : Paris, La Mézières Rennes, Brignais Lyon, Lattes Montpellier, Bruay la Buisnière, Draguignan, Blagnac, Tours, Villenave Bordeaux, Châlons en Champagne. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par mail dans la quinzaine suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #53 - CONCOURS LEGO® FRIENDS**

### **“ AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMERCIAL D'HEARTLAKE CITY !”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO FRIENDS - Agrandissement du centre commercial D'HEARTLAKE CITY ' est ouvert du 27/08/2014 jusqu'au 30/09/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) gagnants seront sélectionnés sur des critères de créativité parmi toutes les participations valables. Les participants devront créer un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant un magasin.

Seuls les participants répondant avant le *30 septembre 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.legoclub@lego.com](mailto:concours.legoclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. Les photos envoyées deviennent la propriété de LEGO S.A.S et ne seront pas retournées. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club) à l'aide du Club Code : CONCOURS.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO® Friends 'Le centre commercial d'Heartlake City', référence 41058 (Prix public unitaire : 99,99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #54 - CONCOURS LEGO® FRIENDS**

### **“ GAGNE LA COLLECTION COMPLÈTE DES LIVRES LEGO FRIENDS”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® Friends - Gagne la collection complète des livres LEGO FRIENDS est ouvert du 27/08/2014 jusqu'au 30/09/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses. Les participants devront répondre à une question «Comment s'appelle le mannequin qui a été malade le jour du défilé de mode d'Emma ? »

Seuls les participants répondant avant le *30 septembre 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à l'aide du Club Code : LIVRESF.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une 1 collection complète des livres LEGO Friends (éditions Huginn & Muninn) soit LEGO Friends, Mes créations : accessoires, mode, décoration (prix unitaire : 12,95€), LEGO Friends, le coffret de voyage (prix unitaire : 12,95€), LEGO Friends, Le grand livre d'activités : Amis pour la vie (prix unitaire : 11,95€), LEGO Friends, 1...2...3... Collez ! : C'est la fête ! (prix unitaire : 6,95€), LEGO Friends, 1...2...3... Collez ! : En vacances (prix unitaire : 6,95€), LEGO Friends, Le sac créatif (prix unitaire : 12,95€), LEGO Friends, Roman 1 : Une star en concert (prix unitaire : 6,95€), LEGO Friends, Roman 2 : Aventure à Heartlake City (prix unitaire : 6,95€). Soit une valeur totale pour les 8 livres de 78,6 euros.

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.



## **AVENANT #55 : KIDEXPO : GAGNE UNE ENTRÉE POUR KIDEXPO !**

Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisés dans le cadre du LEGO Club.

### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le Jeu 'Gagne une entrée pour Kidexpo' est ouvert du 27/08/2014 jusqu'au 30/09/2012 minuit.

### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Cent (100) gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses. Les participants devront répondre à une question « Combien de mini-figurines LEGO y a-t-il à la page 20 ? »

Seuls les participants répondant avant le *30 septembre 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [kidexpo-legoclub@LEGO.com](mailto:kidexpo-legoclub@LEGO.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site LEGO.fr/club, à l'aide du Club Code : CONCOURS.

### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) place pour découvrir Kidexpo le jeudi 23 octobre 2014 de 19h à 22h. Valable pour trois enfants et deux adultes d'une valeur de 36€ et uniquement le jeudi 23 octobre entre 19h et 22h. Les gagnants devront être accompagnés de leurs parents ou tuteur légal sur place.

### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Cent (100) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courriel dans les 2 semaines suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #56 - CONCOURS LEGO® NINJAGO**

### **“ GAGNE 1 JEU-VIDEO LEGO NINJAGO - NINDROÏDS”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® NINJAGO - Gagne un jeu-vidéo LEGO Ninjago- Nindroids' est ouvert du 27/08/2014 jusqu'au 30/09/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses. Les participants devront répondre à une question «Quel est le nom du ninja au premier plan sur la pochette du jeu à gagner ?»

Seuls les participants répondant avant le *30 septembre 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à l'aide du Club Code : CONCOURS.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra un 1 jeu-vidéo LEGO Ninjago - Nindroids (prix unitaire : 39,99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #57 - CONCOURS LEGO® CHIMA**

### **" GAGNE 1 DVD LEGO LES LÉGENDES DE CHIMA"**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CHIMA - Gagne un DVD LEGO Les légendes de Chima' est ouvert du 27/08/2014 jusqu'au 30/09/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses. Les participants devront répondre à une question «Quel est le nom du fils de Fluminox ?

Seuls les participants répondant avant le *30 septembre 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à l'aide du Club Code : CONCOURS.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra un 1 DVD LEGO Les légendes de Chima (prix unitaire : 20€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #58 - CONCOURS LEGO® CITY**

### **“ CONSTRUIS UNE SUPER MACHINE ARCTIQUE ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CITY - Construis une super machine arctique' est ouvert du 27/08/2014 jusqu'au 30/09/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront créer un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant une machine arctique.

Seuls les participants répondant avant le *30 septembre 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à l'aide du Club Code : CREATION.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO® City 'La base arctique mobile', référence 60035 (Prix public unitaire : 39,99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #59 - CONCOURS LEGO® THE HOBBIT**

### **" GAGNE UNE FIGURINE EXCLUSIVE LEGO THE HOBBIT "**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® THE HOBBIT - Gagne une figurine exclusive The Hobbit' est ouvert du 02/09/2014 jusqu'au 28/09/2014 à 17h.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront répondre à une question et inventer un moyen pour les Hobbits d'éloigner le dragon.

Seuls les participants répondant avant le *28 septembre 2014 avant 17h* seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable directement dans l'article sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club).

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte figurine LEGO® The Hobbit 'Bard the Bowman' (pas vendu en prix public).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

**AVENANT #60 MODIFIANT L'AVENANT N° 52 - CONCOURS AVANT-PREMIERE STAR  
WARS™ REBELS**

**“ GAGNE DES PLACES POUR L'AVANT-PREMIERE STAR WARS™ REBELS !”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours organisée dans le cadre du LEGO Club.*

**Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours ' Gagne des places pour l'avant-première *Star Wars™ Rebels* ' est ouvert du 08/09/2014 jusqu'au 18/09/2014 minuit.

**Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois cent cinquante (350) gagnants seront tirés au sort. Soit trente-cinq (35) gagnants par ville, parmi les villes diffusant l'avant-première *Star Wars Rebels* : Paris, La Mézières Rennes, Brignais Lyon, Lattes Montpellier, Bruay la Buisnière, Draguignan, Blagnac, Tours, Villenave Bordeaux, Châlons en Champagne.

Les participants devront répondre à une question en donnant la bonne réponse « Quel est le grand méchant de la saga *Star Wars* ». 3 solutions leur seront proposées.

Seuls les participants envoyant un mail avant le *18 Septembre 2014* minuit pourront participer au tirage au sort. La participation se fait uniquement par email à l'adresse suivante [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) en précisant dans cet email le choix de la ville dans laquelle le participant souhaiterait assister à l'avant-première (parmi les villes suivantes: Paris, La Mézières Rennes, Brignais Lyon, Lattes Montpellier, Bruay la Buisnière, Draguignan, Blagnac, Tours, Villenave Bordeaux, Châlons en Champagne). L'email devra également être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), sur l'article dédié au jeu-concours. Les champs de l'autorisation parentale doivent être intégralement complétés et validés. Les informations d'identité, d'adresses, ou d'autres champs mentionnés dans l'autorisation parentale qui se révéleraient inexacts ou illisibles entraînent la nullité de la participation.

**Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra par mail une invitation valable pour 4 personnes (le gagnant et 3 invités de son choix) pour aller voir en avant-première la série animée '*Star Wars Rebels*' le 28 Septembre 2014. Les détails du lieu et de l'heure seront communiqués ultérieurement par mail aux gagnants.

**Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois cent cinquante (350) participants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses, soit trente-cinq (35) gagnants par ville, parmi les villes diffusant l'avant-première *Star Wars Rebels* : Paris, La Mézières Rennes, Brignais Lyon, Lattes Montpellier, Bruay la Buisnière, Draguignan, Blagnac, Tours, Villenave Bordeaux, Châlons en Champagne. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par mail dans la quinzaine suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #61 - CONCOURS LEGO® FRIENDS**

### **“ CONSTRUIS UN BONHOMME DE NEIGE LEGO ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® Friends - Construis un bonhomme de neige LEGO' est ouvert du 05/11/2014 jusqu'au 15/12/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront créer un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant un bonhomme de neige.

Seuls les participants répondant avant le *15 décembre 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaire ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO® Friends 'Le ranch du soleil', référence 41039 (Prix public unitaire : 76,99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #62 - CONCOURS LEGO® WEAR**

### **“ JEU-CONCOURS LEGO WEAR- 10 PYJAMAS LEGO WEAR A GAGNER”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® Wear - 10 pyjamas LEGO Wear à gagner' est ouvert du 05/11/2014 jusqu'au 20/12/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront répondre à la question suivante : « Qui voit-on sur le haut de pyjama ci-contre ? ».

Seuls les participants répondant avant le *20 décembre 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site LEGO.fr/club, à la rubrique « Parents » ou « Formulaire » et contenir la taille de pyjama désirée.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra un (1) pyjama LEGO® Wear 'Le ranch du soleil', référence 41039 (Prix public unitaire : 22,99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.



## **AVENANT #63 - CONCOURS LEGO® MOVIE**

### **“ JEU-CONCOURS LEGO MOVIE- 10 DVDs LA GRANDE AVENTURE LEGO A GAGNER »**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® Movie - 10 DVDs La grande aventure LEGO à gagner' est ouvert du 05/11/2014 jusqu'au 15/12/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront répondre à la question suivante : « Comment s'appelle le nouveau robot de la police de Bricksburg ? ».

Seuls les participants répondant avant le *15 décembre 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaires ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra un (1) DVD La Grande Aventure LEGO au prix public unitaire : 19,99€.

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #64 - CONCOURS LEGO® JUNIORS**

### **“ CONSTRUIS UN SUPER CADEAU DE NOËL ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® JUNIORS - Construis un super cadeau de Noël' est ouvert du 05/11/2014 jusqu'au 20/12/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront créer un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant un cadeau de Noël.

Seuls les participants répondant avant le *20 décembre 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaire ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO® Juniors 'La boîte XL du château fort', référence 10676 (Prix public unitaire : 49,99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #65 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS LEGO CLUB DE NOËL ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CLUB de Noël' est ouvert du 25/11/2014 jusqu'au 03/12/2014 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront répondre à la question suivante : « Combien de cases contient un calendrier de l'Avent ? ».

Seuls les participants répondant avant le *03 décembre 2014* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaire ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO® Creator 'Le magasin de vélos et le Café', référence 31026 (Prix public unitaire : 69,99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #66 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS LEGO CITY LA POLICE DES MARAIS ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CLUB - LEGO City La police des marais' est ouvert du 12/01/2015 jusqu'au 14/02/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront créer un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant un véhicule qui peut rouler sur l'eau et sur la terre.

Seuls les participants répondant avant le *14 février 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaire ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO® City 'Le poste de la police des marais', référence 60069 (Prix public unitaire : 72,99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #67 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS LEGO FRIENDS FOREVER”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CLUB - LEGO Friends Forever' est ouvert du 12/01/2015 jusqu'au 14/02/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront créer, à deux, un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant un moment que les amis aiment passer ensemble (comme la balançoire, jouer à la marelle...).

Seuls les participants répondant avant le *14 février 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaire ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (2) boîtes LEGO® Friends 'La mongolfière d'Heartlake City', référence 41097 (Prix public unitaire : 27,99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #68 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS LEGO CITY LA POLICE DES MARAIS - LEGO CLUB JUNIOR”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours ‘LEGO® CLUB - LEGO City La police des marais - LEGO Club Junior’ est ouvert du 12/01/2015 jusqu’au 14/02/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront créer un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant un véhicule pouvant aider la police des marais à attraper les voleurs.

Seuls les participants répondant avant le *14 février 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l’adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L’email devra être accompagné de l’autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaires ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO® City ‘Le poste de la police des marais’, référence 60069 (Prix public unitaire : 72,99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #69 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS LEGO STAR WARS REBELS”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CLUB Star Wars Rebels' est ouvert du 30/01/2015 jusqu'au 5/02/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront répondre à la question suivante : « Qui est le chef des Rebelles ? ».

Seuls les participants répondant avant le *05 janvier 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaire ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) DVD Star Wars Rebels (Prix public unitaire : 9,49€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #70 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS - LES TESTEURS DU LEGO CLUB”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CLUB - Concours Les Testeurs du LEGO Club' est ouvert du 07/02/2015 jusqu'au 31/12/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront sélectionnés tous les mois de l'année 2015 sur des critères de créativité parmi toutes les participations valables, c'est-à-dire ayant préalablement participé aux Créations Super Cool (envoi d'une photo d'une création en briques LEGO issues de leur collection pour paraître dans le magazine LEGO Club) pour construire un produit LEGO et donner leur avis dessus.

Un email sera envoyé aux parents des participants pour confirmer leur accord sous 10 jours. Leur réponse devra être accompagnée de l'autorisation parentale qui sera jointe au premier mail. (Autorisation également disponible sur le site LEGO.fr/club, à la rubrique « Parents » ou « Formulaire ».) Si les parents répondent après la date limite, la participation de l'enfant sera prise en compte pour un prochain mois.

Si les parents du participant donnent leur accord avant la date limite, le produit du mois leur sera envoyé sous 10 jours avec un questionnaire précis sur leur expérience. À compter de la réception du produit, le participant aura 2 semaines pour construire le produit et renvoyer son avis par email avec une photo du participant et de sa création ainsi que le questionnaire rempli à [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com)

L'avis sera ensuite mis en ligne sous 15 jours sur le site internet LEGO.fr/club.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO -différente chaque mois- qu'il devra construire pour envoyer son avis sur son expérience de jeu.

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront sélectionnés tous les mois de l'année 2015 sur des critères de créativité parmi toutes les participations valables, c'est-à-dire ayant préalablement participé aux Créations Super Cool. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par mail.



## **AVENANT #71 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS LEGO ELVES”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CLUB Elves' est ouvert du 20/02/2015 jusqu'au 5/03/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Cent (100) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront répondre à la question suivante : « Comment s'appelle la jeune fille propulsée dans un univers magique ? ».

Seuls les participants répondant avant le *05 mars 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaire ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) DVD LEGO Elves.

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Cent (100) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #72 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS CENDRILLON AU CINEMA ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CLUB Cendrillon au cinéma est ouvert du 16/03/2015 jusqu'au 19/04/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront créer un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant un objet, véhicule, château ou tout autre chose faisant partie de l'histoire de Cendrillon.

Seuls les participants répondant avant le *10 avril 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaire ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) entrée de cinéma valable pour 2 personnes pour voir le film Cendrillon. (Prix unitaire jusqu'à 12,99 euros selon les cinémas)

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Dix (10) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #73 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS DE CONSTRUCTION LEGO STAR WARS”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours de construction LEGO® Star Wars est ouvert du 16/03/2015 jusqu'au 19/04/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront répondre à la question suivante : Comment s'appelle le général de l'armée des Gungans dans la bataille de Naboo ?

Seuls les participants répondant avant le *19 avril 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaire ». Ils devront également mentionner quel vaisseau LEGO Star Wars ils souhaitent recevoir, le T-16 Skyhopper™ ou l'AAT™.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra la boîte LEGO Star Wars qu'il a choisi dans son mail envoyé à [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) Soit la Réf 75081 T-16 Skyhopper™ (Prix public unitaire : 29.99€) soit la référence 75080, l'AAT™ (Prix public unitaire : 29.99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #74 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS DE CONSTRUCTION LEGO TECHNIC ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours de construction LEGO® Technic est ouvert du 16/03/2015 jusqu'au 19/04/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Un (1) gagnant sera tiré au sort parmi les participations valables. Les participants devront pour construire un véhicule conçu pour un terrain extérieur difficile près de chez eux.

Seuls les participants répondant avant le *19 avril 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaire ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Le gagnant recevra la boîte LEGO Technic « Le véhicule arctique » réf 42038 (Prix public unitaire : 79.99€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Un (1) participant sera tiré au sort. Le gagnant sera informé par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #75 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS DE CONSTRUCTION ENCHANTE LEGO ELVES ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours ‘concours de construction enchanté LEGO® Elves’ est ouvert du 16/03/2015 jusqu'au 19/04/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront créer un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant une maison elfique dans un arbre.

Seuls les participants répondant avant le *19 avril 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaire ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO ELves « réf. 41073, La cachette secrète des Elfes » (Prix unitaire de 49,99 euros)

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #76 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS DE CONSTRUCTION LEGO JUNIORS - LE CHÂTEAU DE SABLE ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO Juniors - Le château de sable' est ouvert du 16/03/2015 jusqu'au 19/04/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront créer un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant un château de sable.

Seuls les participants répondant avant le *19 avril 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaires ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra deux (2) boîte LEGO Juniors « réf. 10680, Le camion poubelle » (Prix unitaire de 19,99 euros) et la référence 10677 « L'excursion à la plage » (Prix unitaire de 9,99 euros)

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #77 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS DE CONSTRUCTION LEGO MIXELS ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® Mixels' est ouvert du 16/03/2015 jusqu'au 19/04/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront créer un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant un Mix de Mixels (soit un Mixels mélangé créant un nouveau personnage) et les participants doivent lui donner un nom.

Seuls les participants répondant avant le *19 avril 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaire ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra neuf (9) sachets LEGO Mixels constituant une collection complète des 3 tribus Mixels (références 41530 à 41535). (Prix public unitaire : 35,91€).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #78 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS LEGO NINJAGO ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CLUB Ninjago' est ouvert du 17/03/2015 jusqu'au 31/03/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Cinquante (50) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront répondre à la question suivante : « Comment s'appelle le Maître qui envoie un message secret à la page 6 du magazine Brique Rouge du mois de mars ? ».

Seuls les participants répondant avant le *31 mars 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents » ou « Formulaires ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) DVD LEGO Ninjago.

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Cinquante (50) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.



## **AVENANT #79 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS LEGO SUPER HEROES”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CLUB LEGO Super Heroes' est ouvert du 16/04/2015 jusqu'au 30/04/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront répondre à la question suivante : « Quel super héros a perdu ses boucliers à la page 8 du magazine Brique Rouge Mars-Avril-Mai 2015 ? »

Seuls les participants répondant avant le *30 avril 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO Super Heroes « L'attaque de la tour des Avengers ». (Prix unitaire de 75,99 euros)

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #80 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS LEGO TECHNIC ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CLUB LEGO Technic' est ouvert du 22/05/2015 jusqu'au 31/05/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Un (1) gagnant sera tiré au sort parmi les participations valables. Les participants devront répondre à la question suivante : « Quelle était la boîte à gagner LEGO Technic à la page 17 du magazine Brique Rouge Mars-Avril-Mai 2015 ? »

Seuls les participants répondant avant le *31 mai 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club.

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Le gagnant recevra une (1) boîte LEGO Technic « La voiture de course des 24 heures ». (Prix unitaire de 99,99 euros)

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Un (1) participant sera tiré au sort. Le gagnant sera informé par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #81 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS LEGO BIONICLE ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO® CLUB LEGO Bionicle' est ouvert du 08/06/2015 jusqu'au 31/07/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront créer un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant un masque. Ils devront se prendre en photo avec le masque créé sur leur visage.

Seuls les participants répondant avant le *31 juillet 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Les gagnants recevront deux (2) boîtes LEGO Bionicle : « Tahu, le maître du feu » (prix unitaire de 19,99 euros) et « Le seigneur des araignées squelettes ». (Prix unitaire de 14,99 euros)

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #82 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS DE CONSTRUCTION LEGO NINJAGO - LE TROPHÉE ”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO Ninjago - Le trophée' est ouvert du 08/06/2015 jusqu'au 15/07/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront créer un modèle en briques LEGO issues de leur collection et représentant un trophée/un prix à remettre aux champions.

Seuls les participants répondant avant le *15 juillet 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO Ninjago « réf. 70735, Le jet hybride de Ronin » (Prix unitaire de 49,99 euros).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Cinq (5) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #83 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS DE CONSTRUCTION LEGO FRIENDS - LE POSTER”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO Friends - Le poster' est ouvert du 08/06/2015 jusqu'au 15/07/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront dessiner poster pour promouvoir un concert.

Seuls les participants répondant avant le *15 juillet 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO Friends « réf. 41103, La tournée en bus » (Prix unitaire de 59,99 euros).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.

## **AVENANT #84 - CONCOURS LEGO® CLUB**

### **“ CONCOURS DE CONSTRUCTION LEGO CLASSIC - MAX EN VACANCES”**

*Cet avenant vient compléter les dispositions du règlement relatif aux Jeux-concours et Loterie organisée dans le cadre du LEGO Club.*

#### **Article I : Société organisatrice (venant compléter le règlement complet)**

Le jeu concours 'LEGO Classic - Max en vacances' est ouvert du 08/06/2015 jusqu'au 30/07/2015 minuit.

#### **Article II : Modalités de participation (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les participations valables. Les participants devront dessiner Max en vacances.

Seuls les participants répondant avant le *30 juillet 2015* inclus seront sélectionnés. La participation se fait uniquement par email à l'adresse [concours.LEGOclub@lego.com](mailto:concours.LEGOclub@lego.com) avec les informations suivantes : nom, adresse postale, date de naissance et numéro de membre LEGO Club. L'email devra être accompagné de l'autorisation parentale téléchargeable sur le site [LEGO.fr/club](http://LEGO.fr/club), à la rubrique « Parents ».

#### **Article III : Dotations (venant compléter le règlement complet)**

Chaque gagnant recevra une (1) boîte LEGO Classic « réf. 10696, La boîte de briques créatives LEGO » (Prix unitaire de 29,99 euros).

#### **Article IV : Désignation des gagnants (venant compléter le règlement complet)**

Trois (3) participants seront tirés au sort. Les gagnants seront informés par la société LEGO S.A.S des résultats par courrier dans le mois suivant la clôture du jeu-concours.